

FRA00375/2020

Paris, le 27 février 2020

Madame, Monsieur,

Je fais référence à la stratégie de collaboration proposée par cette Ambassade visant à faciliter les procédures migratoires des étudiants français effectuant des séjours d'étude auprès d'un établissement d'enseignement supérieur mexicain.

À cet égard, je tiens à vous remercier de votre disponibilité et de l'attention que vous avez bien voulu accorder à la proposition de l'Ambassade et de la Section consulaire. Cette initiative a eu, encore une fois, un résultat très positif et, grâce à votre soutien, la Section consulaire a disposé, lors du cycle universitaire 2019-2020, des éléments nécessaires pour accélérer les procédures administratives des citoyens français poursuivant des études au Mexique.

Afin de donner suite à cette dynamique de coopération et de faciliter les échanges d'étudiants entre la France et le Mexique, j'ai le plaisir de vous faire parvenir sous ce pli un document qui rappelle les principales démarches et les recommandations qui doivent être observées par les étudiants issus de votre université, avant leur déplacement au Mexique.

J'attire votre attention sur le fait qu'il faut présenter l'original de la lettre d'acceptation de l'université, qui doit être adressée à l'intéressé(e) ou au Responsable de la Section consulaire de cette Ambassade et inclure le tampon et la signature originaux, ainsi que les informations suivantes :

- nom(s) et prénom(s) complet(s) de l'étudiant ;
- niveau et domaine de spécialité choisi ;
- durée des études (préciser les dates) ;
- coûts d'inscription et des mensualités des frais de scolarité OU s'agissant d'un échange universitaire, original et photocopie de l'attestation de l'université française ;
- coordonnées de l'université ou de l'école mexicaine (lettre sur papier à en-tête).

**Aux responsables des relations internationales
des écoles et universités françaises**

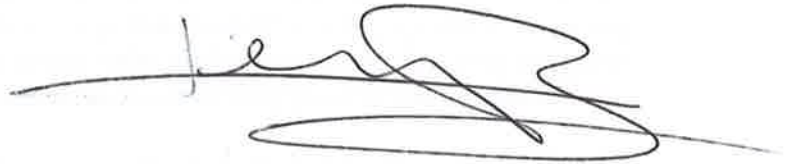
Le dossier complété, un rendez-vous doit être pris sur la plateforme MEXITEL. Cet entretien présentiel à la Section consulaire du Mexique à Paris est obligatoire.

Afin d'éviter de saturer les services et de retarder les départs des étudiants, je vous informe que ces derniers peuvent demander le visa dès réception de la lettre originale de l'université mexicaine.

À compter de la délivrance du visa, l'intéressé dispose de 180 jours pour faire sa première entrée au Mexique, et à son arrivée sur place de 30 jours pour demander une carte de résident temporaire valable un an à l'Institut national des migrations.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir diffuser cette information auprès des étudiants inscrits à un programme d'échange avec une université mexicaine et de ceux souhaitant suivre des études au Mexique, afin qu'ils puissent prévoir les formalités administratives nécessaires avant leur départ et que leur séjour au Mexique soit couronné de succès.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.



Carlos Tena
Attaché de Coopération

Formalités pour l'obtention d'un visa étudiant pour le Mexique

Pour suivre des études au Mexique pour une **période supérieure à 6 mois**, il est nécessaire de demander un visa.

Pour ce faire, l'intéressé doit prendre rendez-vous auprès de la Section consulaire via le système MEXITEL (<https://consulmex.sre.gob.mx/francia/index.php/fr/mexitel-fr>) **au moins trois mois avant le départ.**

Pour la prise de rendez-vous et l'obtention du visa étudiant, il faut impérativement disposer de toutes les pièces demandées. Les informations relatives aux conditions à remplir pour l'obtention d'un visa étudiant peuvent être consultées en français et en espagnol à l'adresse suivante : <https://consulmex.sre.gob.mx/francia/index.php/fr/etudiants>

Au nombre des documents à fournir figure l'ORIGINAL de la lettre délivrée par l'université ou l'établissement d'enseignement mexicains. Uniquement pour information, nous détaillons ci-après les données que doit inclure la lettre de l'autorité universitaire mexicaine :

1. elle doit être adressée à l'intéressé(e) ou au Responsable de la Section consulaire ;
2. elle doit comporter le(s) prénom(s) et le(s) nom(s) complets de l'étudiant devant correspondre à ceux du passeport présenté ;
3. le niveau des études que suivra l'étudiant (licence, master, etc.) et le nom de la spécialité (administration des entreprises, architecture, etc.) ;
4. la durée des études (dates précises) ;
5. elle doit préciser s'il suivra des études dans le cadre d'un accord ou d'un programme d'échange universitaire entre une institution mexicaine et une institution française ;
6. le coût de l'inscription à régler par l'étudiant ou le nom de la bourse dont il bénéficie, le cas échéant ;
7. l'original de la lettre doit être présenté obligatoirement ; elle doit inclure le numéro « *de incorporación* » du Ministère mexicain de l'Éducation publique et celui du « *Registro Federal de Causantes* » de l'institution mexicaine. Le document doit être libellé sur papier à tête, avec la signature et le sceau originaux.

Note : une version électronique de la lettre d'acceptation n'est pas considérée comme document original



MÉXICO

EMBAJADA EN FRANCIA

Afin d'offrir un meilleur service dans ce cadre, la Section consulaire de l'Ambassade du Mexique peut recevoir directement de l'université mexicaine la lettre originale des étudiants étrangers acceptés dans une institution d'enseignement supérieur mexicaine, garantissant ainsi de remplir au mieux cette formalité. L'université mexicaine pourra faire appel au service de messagerie de son choix. Si cette option est retenue, il convient que l'université mexicaine en informe opportunément la Section consulaire.

L'attention des intéressés est attirée sur l'importance de faire parvenir la lettre originale à la Section consulaire **quatre mois avant le début des études** :

- i) afin que les étudiants disposent de l'ensemble de la documentation exigée pour obtenir un visa étudiant ;
- ii) pour éviter la concentration de demandes auprès de la Section consulaire entre les mois de juin et d'août de chaque année, à l'origine des retards dans l'analyse et la révision des dossiers et le traitement des visas ;
- iii) pour permettre aux étudiants d'acheter leurs billets d'avion à des tarifs avantageux, en basse saison.

Section consulaire

Ambassade du Mexique

4, rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris

consularmex@wanadoo.fr

<https://consulmex.sre.gob.mx/francia/index.php/fr/>